

Bécancour



ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL QUI SE TIENDRA LE LUNDI 9 FÉVRIER 2026 À 16 H, À LA SALLE DU CONSEIL

A) OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. Adoption de l'ordre du jour

B) GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2. Adoption de règlements

- 2.1 Règlement numéro 1842 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 268 000 \$ pour la réfection du Centre culturel Larochelle (Secteur Saint-Grégoire) »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de financer les travaux de réfection du Centre culturel Larochelle. La durée de l'emprunt est de 25 ans.

- 2.2 Règlement numéro 1843 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 1735 décrétant une dépense et un emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux à effectuer sur différents bâtiments appartenant à la Ville »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de modifier le règlement numéro 1735 afin de retirer les travaux de réfection du Centre culturel Larochelle.

- 2.3 Règlement numéro 1844 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 220 000 \$ pour des travaux de réfection de rues en 2026 »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de financer les travaux de réfection prévus sur la rue des Immortelles dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval, l'avenue Nicolas-Perrot dans les secteurs Bécancour et Sainte-Gertrude, la route des Peupliers dans le secteur Sainte-Gertrude et sur la rue des Colombes et l'avenue du Cardinal dans le secteur Gentilly. La durée de l'emprunt et de 20 ans.

- 2.4 Règlement numéro 1845 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de prévention incendie numéro 1199 »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de modifier le règlement numéro 1199 afin de remplacer l'article 8.1 relatif aux voies d'accès et l'article 8.2 relatif aux stationnements et aux allées d'accès, lesquels étaient plus restrictifs que le Code du bâtiment en vigueur, et ce, afin de faciliter la faisabilité de certains projets.

- 2.5 Règlement numéro 1846 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 1761 relatif à l'assainissement des eaux usées de la Ville »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de modifier le règlement numéro 1761 pour ajouter une campagne d'échantillonnage pour les établissements caractérisés.

- 2.6 Règlement numéro 1849 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 1838 sur la tarification des biens, services et activités pour l'année 2026 »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de modifier le règlement numéro 1838 afin de modifier les articles 1.5 à 1.10 de l'Annexe E « Location de gymnases, de salles communautaires ou autres bâtiments et terrains pour activités sportives » afin d'y apporter certaines corrections et précisions.

- 2.7 Règlement numéro 1852 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 300 000 \$ pour le remplacement de ponceaux dans les secteurs Saint-Grégoire, Sainte-Gertrude et Sainte-Angèle-de-Laval »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de financer les travaux de remplacement de ponceaux sur le chemin Héon, dans le secteur Saint-Grégoire, sur le chemin des Hêtres, dans le secteur Sainte-Gertrude, et sur le boulevard Bécancour, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval. La durée de l'emprunt est de 20 ans.

C) DIRECTION GÉNÉRALE

3. Appui – Changements en immigration

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions doit porter exclusivement sur les sujets de cette séance. Elle est limitée à 30 minutes maximum et est le seul moment où les questions peuvent être posées.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le règlement n° 1780 relatif à la régie interne du conseil municipal de la Ville de Bécancour et au maintien de l'ordre durant ses séances.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE